

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 16 novembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Océane CHARRET-GODARD (pouvoir Mme MARTIN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable - Année 2020

Monsieur Masson, au nom de la commission écologie urbaine, aménagement, espace public et tranquillité publique, expose :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) et au décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, Les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats portés sur le projet de budget.

Ville à taille humaine, Dijon agit depuis de nombreuses années en faveur du développement durable. Une politique ambitieuse a été mise en place pour faire de Dijon une référence écologique mais aussi une capitale régionale attractive et solidaire.

Ce document prend en compte les recommandations faites par la cour régionale des comptes qui préconisait de définir les orientations de la collectivité et de décrire plus précisément les projets.

Ce rapport porte sur l'activité de la collectivité pour la période se déroulant d'août 2019 à août 2020. Il est ainsi construit autour des 5 finalités du développement durable conformément à la loi Grenelle, il intègre également les 17 objectifs du développement durable et est structuré pour chacune des parties de la manière suivante : définition des objectifs, mise en valeur d'actions phares et perspectives.

Finalité 1 : lutte contre le changement climatique

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a élargi le périmètre des PCET en intégrant désormais la réduction des sources de polluants atmosphériques (tels que les COV, NOx, les particules fines qui ont un effet néfaste sur la santé) ; le changement climatique risquant d'accroître les problèmes de pollution atmosphérique. Une différence cependant dans cette lutte, si les impacts des GES sont dits globaux, les polluants atmosphériques eux sont dits locaux.

En Juin 2017, la Ville de Dijon et Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, se sont engagées dans la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial commun aux deux collectivités.

L'état des lieux montre qu'en 2016, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 11% par rapport aux émissions de 2010. Le secteur de l'habitat est pour sa part parvenu à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 19% par rapport à 2010 malgré une augmentation du nombre d'habitants et de logements, le tertiaire a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 26%, les déchets de 18%, l'industrie de 5% et l'agriculture de 11%.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires. Ainsi, Dijon Métropole s'est fixée comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire à l'horizon 2030.

Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et être compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté, de nouveaux objectifs pour le territoire ont été fixés lors du conseil municipal et du conseil métropolitain de septembre 2019 :

- Réduire de 95% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2010,
- Réduire les consommations énergétiques du territoire de 59% par rapport à 2010,
- Développer les énergies renouvelables afin de couvrir 69% des besoins en énergie en 2050.
- Préserver les puits carbone existants qui permettent de stocker 31 000 teCO₂

De multiples actions engagées ou programmées permettront d'atteindre ces objectifs, prenant en compte également, les aspects du développement durable pour lutter contre le changement climatique :

- **Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre** : répondre et être lauréate de l'appel à projet H2020 « Response », obtenir le Label Cit'ergie, développer et intégrer la plateforme d'observation de Dijon métropole POPSU Dijon, de doter d'outils de calculs et de plateformes collaboratives de données (telles que CDP, Come Easy, Opteer), contribuer au développement du réseau Mustard caractérisant les îlots de chaleur urbain, être partenaire dans la réponse à l'appel à projet du CNRS d'identification des îlots de fraîcheur urbain, encourager la construction d'habitat durable comme par exemple la Résidence de Grand Dijon Habitat « La Quadrata » située dans l'Eco-quartier Via Romana qui a été primée Equerre d'argent 2019, catégorie habitat
- **Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables** : réaliser des travaux à l'unité de valorisation énergétique, soutenir la création d'une unité de production d'hydrogène, dresser un état des lieux des énergies renouvelables pour le patrimoine de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, réaliser le bilan énergétique 2010-2020 de la Ville de Dijon, mettre en place une convention mutualisée des certificats d'économie d'énergie avec les communes de la métropole, poursuivre le déploiement de l'éclairage LED dans les installations sportives municipales, rénover l'ensemble du parc aquatique dijonnais.

- **Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours** : passer une convention avec le Groupe La Poste pour la mise en œuvre de solutions de logistique urbaine innovantes et durables, développer un coach vocal mobilités, réaliser des aménagements cyclables supplémentaires
- **Lutter contre la pollution de l'air** : passer une convention avec Atmo Bourgogne Franche-Comté, réaliser une étude sur l'impact de la qualité de l'air pendant le confinement

Les perspectives :

La Ville de Dijon s'est engagée dès 2008 à faire de Dijon une référence écologique.

Après s'être lancée dans la réalisation d'un plan climat énergie territorial exemplaire dès 2010, Dijon métropole, conformément à la Loi Relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015, s'est engagée en juin 2017, dans la réalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial.

De nouveaux objectifs énergétiques et climatiques ont été délibérés par la Métropole de Dijon en 2018, avec l'engagement de la collectivité dans la convention des Maires.

Ainsi, Dijon Métropole et la Ville de Dijon se sont fixées comme objectif de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en étant compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

La biodiversité englobe toute la diversité des êtres vivants et des écosystèmes :

Sa préservation ainsi que celle des milieux et des ressources est une condition fondamentale du développement humain. Aujourd'hui les atteintes au vivant, aux milieux et aux ressources naturelles atteignent des niveaux alarmants. Il est urgent de mettre en œuvre une politique de reconquête des milieux, des ressources naturelles et de la diversité biologique.

Outre les compétences des collectivités dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, l'ensemble des activités de ces acteurs publics peut avoir des impacts importants sur ces ressources naturelles. À ce titre, elles se doivent d'agir pour les préserver.

Dijon référence écologique :

Dijon Métropole référence écologique : La conservation et la valorisation de la diversité du vivant est un axe fort de la collectivité ; une véritable politique transversale sur la préservation de la biodiversité a été mise en place sur le territoire avec l'initiation d'un Plan Biodiversité, depuis le mois de juin 2014. Outil central, il vise à approfondir la connaissance sur la biodiversité, à favoriser la biodiversité urbaine et à partager cette connaissance, en faisant participer les habitants.

Ce plan structure l'ensemble des actions en faveur de la protection et de la valorisation de la biodiversité, des ressources et des milieux de Dijon Métropole.

Le plan Biodiversité est co-construit avec les habitants dans le cadre d'une approche citoyenne et participative. L'objectif porte sur le lien social que peuvent renforcer les initiatives autour de la biodiversité. Regroupés au sein du label "Dijon c'est ma nature, j'agis pour la biodiversité", les actions menées proposent une approche globale de la biodiversité biologique : biodiversité sauvage et cultivée, en milieu périurbain comme péri-urbain.

- **Aménager et valoriser le territoire en faveur de la biodiversité** : faire du Jardin des Sciences et de la Biodiversité une vitrine de la biodiversité, adhérer au réseau national des collections naturalistes, répondre à l'appel à projet Biodiversité Aménagement Urbain et Morphologie Urbaine, adhérer au Groupement d'intérêt Scientifique GIS RECOLNAT, réaliser la passerelle Arquebuse véritable liaison douce entre la gare et la Cité internationale de la gastronomie et du vin, aménager la rue du Jardin des Plantes, se positionner comme territoire engagé en faveur des pollinisateurs, se classer au Top 10 des villes les plus vertes de France

- **Protéger et gérer durablement la ressource en eau** : créer la SEMOP Odiva dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'eau, créer un futur syndicat unique pour gérer les risques d'inondation, sensibiliser les habitants avec l'opération « Ici commence la mer »
- **Accompagner le changement des pratiques** : développer le compostage partagé et les pratiques du jardinage au naturel, promouvoir la Maison de l'architecture et de l'environnement Latitude 21, lieu dédié à l'éducation et à la sensibilisation de tous les publics aux questions de l'environnement, inciter les citoyens à devenir acteurs pour la biodiversité, proposer un parcours végétal et numérique, installer des capteurs pour comprendre la faune nocturne

Les perspectives :

Axe fort de la politique de la Ville de Dijon et de Dijon métropole, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources s'inscrit comme un engagement prioritaire axé notamment sur un retour de la nature en ville et répondre ainsi aux enjeux de la biodiversité sous toutes ses formes. L'objectif de ses nombreuses actions, dans les murs et hors les murs, est de former et d'informer les citoyens sur les enjeux environnementaux.

Finalités 3 : Epanouissement de tous les êtres humains et Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

L'humain est au coeur de toute politique de développement durable et l'épanouissement de chacun à ce titre un but premier. Dans un contexte économique et social fragile, où chacun perçoit l'apparition de fragmentations, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations constituent un enjeu central.

Dans cette perspective, s'il est nécessaire de s'attacher à rendre accessible les biens et services essentiels (eau, nourriture, santé, éducation et logement sain), il est également indispensable de garantir l'accès à la production, à l'échange interculturel, au savoir et à la vie démocratique.

Les collectivités sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles disposent à ce titre de nombreux leviers pour favoriser leur épanouissement et agir en faveur de la satisfaction de leurs besoins matériels et immatériels, essentiels pour tous.

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants.

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble.

Une offre culturelle de proximité, très majoritairement gratuite.

L'offre de la Direction de la culture se décline sur les différents quartiers de la ville. Cela est notamment le cas pour le réseau des bibliothèques (9 sites dont une ludothèque), chacune proposant des animations culturelles (ateliers, conférences, films, expositions...). Si les cinq musées municipaux (beaux-arts, vie bourguignonne, archéologique, art sacré et Rude) sont situés sur le quartier Centre-Ville, ils proposent depuis de nombreuses années des animations hors les murs, le plus souvent en lien avec les demandes des écoles ou de structures socioculturelles.

La Direction pilote aussi différents festivals qui prennent souvent place au coeurs des quartiers : Jours de Fête à Fontaine d'Ouche, Grésilles en Fête, Clameur(s), les Nuits d'Orient, les Écrans de l'aventure et Kultur'Mix (festival dédié aux cultures urbaines), mais aussi d'autres événements comme l'exposition Dijon vu par, la fête des voisins, la fête de la musique ou encore les expositions sur les grilles du jardin Darcy qui font l'objet d'un renouvellement régulier et permettent de valoriser différents projets portés par la Direction (résidences artistiques en école...), ses partenaires et de nombreuses associations.

Évènement phare de la rentrée culturelle, le concert de rentrée (Lalalib) attire chaque année plus de 20 000 spectateurs dont la majorité sur la grande scène située place de la Libération. De nombreuses

têtes d'affiche se sont succédées au fil des années (Vitalic, Christophe, Catherine Ringer pour ne citer que les plus récentes) lors de cet évènement.

Le point commun entre ces propositions aussi diverses que variées est leur gratuité, à l'exception des Écrans de l'aventure et d'une petite partie de la programmation des Nuits d'Orient (70 % de celle-ci est gratuite sauf les artistes de notoriété programmés en lien avec les structures culturelles labellisées).

Une offre payante largement accessible aux ménages les plus modestes.

Si le volet patrimonial (musées, bibliothèque, archives municipales) / action culturelle (festivals, expositions) est majoritairement gratuit et constitue la partie immergée de l'iceberg de l'offre culturelle dijonnaise, de nombreux dispositifs permettent aux ménages les plus modestes d'accéder plus facilement à celle-ci.

Au-delà des offres tarifaires classiques proposées par la Ville ou ses partenaires (tarifs – 18 ans, demandeurs d'emploi, abonnements...), la Ville de Dijon pratique aussi le taux d'effort en matière culturelle. C'est notamment le cas pour les cycles d'ateliers proposés par les musées, l'adhésion à la ludothèque et surtout les différents cursus proposés par le conservatoire à rayonnement régional.

Enfin, les étudiants dijonnais peuvent bénéficier d'un tarif hyper préférentiel pour leurs sorties culturelles grâce à la Carte culture étudiante de Dijon Métropole. D'un coût d'achat de 5 €, elle permet ensuite de bénéficier d'un tarif à 5,5 € pour les évènements proposés par une trentaine de partenaires culturels dont les structures labellisées comme La Vapeur (scène de musiques actuelles – SMAC), le Théâtre Dijon Bourgogne (centre dramatique nationale – CDN), l'Opéra de Dijon (théâtre lyrique d'intérêt national) ou encore Le Dancing (centre de développement chorégraphique national – CDCN) et 3,5 € pour les séances au cinéma art et essai l'Eldorado. L'économie générée pour les étudiants dépasse les 60 % en moyenne. Autrement dit, ils ne paient que 38 % de la somme dont ils auraient normalement dû s'acquitter sans cette carte. L'impact est nul pour les partenaires culturels puisque le manque à gagner correspondant à l'écart entre les 5,5 € et le tarif normalement pratiqué pour les étudiants est compensé en intégralité par Dijon Métropole. Le dispositif est notamment soutenu financièrement par la Ville de Dijon et l'Université de Bourgogne.

Le laboratoire de l'action culturelle et de l'innovation : pour une offre culturelle adaptée et accessible à tous.

Une nouvelle instance a été initiée en 2013 par la Direction de l'action culturelle et des publics de la Ville de Dijon : le laboratoire de l'action culturelle et de l'innovation. Dans un premier temps, ce groupe de travail a été créé afin d'assurer une meilleure coordination des interventions des établissements culturels et la création de passerelles avec les autres services de la Direction générale déléguée à la cohésion sociale. À titre d'exemple, afin que l'offre culturelle soit mieux connue des intervenants sur l'ensemble des temps scolaires, des visites de l'ensemble des établissements culturels municipaux ont été organisées avec les responsables d'accueils péri et extrascolaires parallèlement aux présentations classiques des IETS aux enseignants.

Dans un second temps, l'approche partenariale s'est étendue aux acteurs du champ social et de l'éducation populaire. Si les interventions des établissements culturels avec ces partenaires prennent traditionnellement la forme d'une médiation « hors les murs », elles s'inscrivent de plus en plus régulièrement dans une logique de projet, permettant d'impliquer davantage les publics dans la démarche.

C'est sur cette dimension opérationnelle qu'il a été décidé de travailler depuis trois ans avec la mise en place des « ateliers de rue » sur le quartier de la Fontaine d'Ouche. Un cap supplémentaire a en effet été franchi dans la désinstitutionnalisation des pratiques culturelles avec l'investissement des espaces publics en pied d'immeuble. La démarche d'observation des publics lancée parallèlement en 2013 trouve ici une conclusion à la fois co-construite et adaptée au territoire.

Ce volet médiation culturelle est également développé dans le cadre des festivals (Grésilles en Fête, Jours de Fête à Fontaine d'Ouche et les Nuits d'Orient...) via de nombreux projets participatifs.

L'Education Artistique et Culturelle (EAC) premier maillon de la chaîne culturelle.

La période de confinement a récemment remis au centre de débats la question du décrochage scolaire. L'exemple du dispositif des interventions éducatives sur les temps scolaire (IETS) dédiées à la culture atteste de l'attention portée par la Direction de la culture aux disparités d'accès à la culture.

Ainsi, en 2014-2015 une première analyse du dispositif révélait que les élèves scolarisés dans les écoles du quartier des Grésilles sont ceux qui bénéficiaient le moins des heures d'IETS culture à

l'échelle de la Ville. En 2017-2018, la tendance s'est complètement inversée et les élèves des écoles élémentaires de ce quartier bénéficient en moyenne de 15 heures d'IETS culture / an contre une moyenne de 11 heures dans les écoles élémentaires dijonnaises. Le travail d'alerte mené auprès des enseignants, de l'Education Nationale, et la mobilisation des établissements culturels municipaux a donc payé. Ce rééquilibrage n'aurait pas été possible sans le travail d'observation initial. Il convient maintenant de continuer l'observation afin de s'assurer que la tendance se pérennise.

Au-delà de l'information des enseignants et de leur meilleure connaissance de l'offre proposée par les établissements culturels – en grande majorité municipaux – la Direction de la culture finance également chaque année deux résidences artistiques en école.

Lancé en 2012, ce projet permet aux enfants de rencontrer des artistes en création afin de comprendre et de participer à leur démarche, d'acquérir des connaissances et de développer leur esprit critique. Deux projets de résidence verront le jour en 2020-2021, dont l'une consacrée de manière inédite à l'art contemporain, un domaine dans lequel Dijon possède de nombreuses ressources encore mal connues du large public. Ce projet sera l'occasion de le rendre plus accessible auprès des équipes pédagogiques, des élèves et de leurs familles.

Accessibilité : la prise en compte de tous les types de handicaps

L'intégration du public porteur d'un handicap et l'accessibilité des bâtiments de ses équipements constituent une préoccupation permanente de la municipalité. La Ville de Dijon propose chaque année un ensemble d'événements accessibles à ces publics, organisés par les différents établissements culturels et lors des manifestations qu'elle pilote. Parmi les faits récents, on peut noter l'accessibilité totale des équipements entièrement rénovés tels La Vapeur et le MBA, ou l'acquisition de matériel adapté dans de nombreux établissements (guide multimedia au MBA, boucle magnétique et gilets vibrants à La Vapeur, matériel d'audiodescription à l'Opéra Dijon par exemple). Les équipes de médiation proposent régulièrement des séances adaptées à différents types de handicap, et se tiennent disponibles pour toute demande spécifique afin de permettre l'accès à tous à l'offre culturelle.

Objectifs fixés par la Ville de Dijon :

- **Faire émerger l'écocitoyenneté dans les actions menées avec les habitants :** proposer une charte des jardins partagés, mettre en place des actions de sensibilisation avec les habitants comme le nettoyage du lac Kir, les ballades urbaines, l'opération « Dijon sans ma voiture », sensibiliser la jeune génération en faveur de l'environnement via le conseil municipal d'enfants,
- **Permettre l'accès à la culture et aux activités sportives pour tous :** promouvoir des actions de sensibilisation telles que pédaler pour une séance de ciné, obtenir la labellisation Ville active et sportive

Les perspectives :

La ville de Dijon souhaite devenir une ville de référence en matière écologique, en France et en Europe. Dans cette dynamique, elle souhaite généraliser la mobilisation de ses habitants en faveur de la prise en compte des enjeux environnementaux. La transition écologique du territoire implique l'engagement des habitants. Les programmes d'actions du Jardin des Science et de la Biodiversité ainsi que les budgets participatifs des commissions de quartier, visant à la mobilisation des dijonnais en faveur de la biodiversité urbaine débouchent à terme sur une prise de conscience d'ensemble ainsi qu'un changement global des comportements et des pratiques.

Dans les domaines culturels et sportifs la collectivité poursuit sans discontinuer le développement d'actions et de projets contribuant à renforcer le lien social, le vivre ensemble et l'accès aux pratiques culturelles et sportives des publics les plus éloignés.

Finalités 4 : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Toutefois nous observons la persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité ainsi que l'augmentation des tensions sociales.

Toutes ces inégalités sociales et économiques sont accrues dans le contexte actuel de compétition des territoires. Il faut donc recréer ou renforcer le lien entre les personnes et entre les territoires.

Dijon, une métropole attractive et solidaire au service de ses habitants

La volonté d'être un territoire attractif parce qu'aussi doux à vivre que dynamique, exige de la collectivité une capacité à adapter de façon permanente son offre de service et le cadre de vie qu'elle propose pour accueillir de nouvelles populations et répondre aux besoins émergents. La lutte contre la précarité et l'exclusion sociale, le développement d'un habitat accessible et adapté, l'adaptation de la ville au vieillissement de la population et l'accès à une alimentation saine et de qualité figurent parmi les grands enjeux du moment.

C'est en relevant ces défis que la collectivité peut permettre aux citoyens de dépasser l'urgence du besoin pour arriver à s'épanouir sur un territoire, en devenir acteur et contribuer au bien vivre ensemble

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Créer les conditions de développement durable** : Dijon finaliste au concours Capitale Verte Européenne 2022
- **Devenir un territoire d'innovation territorial pour manger mieux plus sainement en développant des filières locales** : signer le Pacte de Milan qui invite les collectivités les collectivités, leurs habitants et les acteurs socio-économiques à respecter 37 engagements pour promouvoir des systèmes alimentaires plus durables, répondre à l'appel à projet Quartiers fertiles – l'agriculture urbaine dans nos quartiers
- **Renforcer le lien social et la solidarité** : établir la programmation 2020 du Contrat de Ville, faire reconnaître la mise en oeuvre d'un Internet local citoyen à la disposition de chacun dans l'intérêt général en décrochant les 5 arobas du label « Territoires, Villes et Villages Internet », signer une convention avec le CHU Dijon-Bourgogne pour le projet « ReadaptaTIC », répondre à l'appel à projet franco-marocain du ministère de l'Europe et des affaires étrangères « Engagement des villes dans la transition écologique », lutter contre l'inclusion numérique

Les perspectives :

En élaborant un projet de territoire ambitieux et réaliste, le « plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements » (PLUi-HD), la Ville de Dijon et Dijon métropole donnent ainsi plus de cohérence au territoire de la métropole, en apportant des réponses communes sur l'habitat, les transports et en améliorant ainsi le cadre de vie des habitants de la métropole pour les années à venir.

Finalité 5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Pour s'inscrire véritablement dans une démarche globale de développement durable il faut abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsable c'est-à-dire moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de vie sur terre.

Ces modes de production et de consommation responsables doivent s'accompagner d'une prise de conscience citoyenne tant des producteurs que des consommateurs.

Au vu de leur proximité avec les acteurs de la production et de la consommation qui vivent, produisent et consomment sur leurs territoires, les collectivités ont un rôle important à jouer pour induire des dynamiques de développement responsables et sensibiliser les citoyens aux pratiques écoresponsables.

La Ville de Dijon et Dijon métropole, territoires d'économie verte :

L'atteinte d'un modèle de développement économique et de consommation responsable est un enjeu central de tout projet de territoire se voulant durable. A l'instar du positionnement en matière d'écologie, la Ville de Dijon et Dijon métropole souhaitent s'affirmer comme références en matière d'innovation dans le domaine de l'économie verte.

Pour y arriver, la mise en place d'expérimentations publiques et privées sur le territoire sont imaginées et concerneront des domaines aussi divers que la transition énergétique, les nouvelles mobilités, la production alimentaire, l'économie circulaire et l'économie de proximité (favoriser l'achat local tant par les particuliers que par les entreprises et les collectivités).

Objectifs fixés par la Ville de Dijon et Dijon métropole :

- **Promouvoir l'économie sociale et solidaire et la dynamique locale** : initier une bricothèque, développer une ressourcerie « La Recyclade », lancer la démarche « Synergies » mettant en lien les entreprises du territoire en faveur d'un développement économique novateur (Ecologie Industrielle et Territoriale)
- **Communiquer et sensibiliser les habitants** : proposer des animations sur le changement climatique telles que la Fresque du Climat (à Latitude 21), mettre à disposition des particuliers la mallette Econo'mie dans le cadre des animations de la plateforme locale de rénovation énergétique des logements privés « Rénovéco Dijon métropole », proposer aux scolaires de travailler sur une plateforme dédiée au changement climatique « Une planète un défi »,
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** : adopter le tri pour réduire le gaspillage alimentaire au sein du restaurant du personnel, obtenir une « Victoire des cantines rebelles » décernée par le réseau national des cantines Bio

Les perspectives :

Pour la Ville de Dijon et Dijon métropole, il s'agit de poursuivre la dynamique mise en place en soutenant les acteurs locaux dans leur démarche environnementale, d'accompagner des dispositifs d'éducation à l'environnement ou d'actions de sensibilisation et de communiquer auprès de ses habitants afin de les rendre acteurs du territoire.

Toujours soucieuse d'aller en plus loin dans le bien-être de ses habitants, grâce à son projet de territoire "modèle du système alimentaire durable de 2030, la Ville de Dijon et Dijon métropole, lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation - grande ambition" du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'État, visent, demain, à être en capacité de nourrir les habitants du territoire, par son modèle d'alimentation durable en 2030.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le rapport de situation en matière de développement durable de la Ville de Dijon 2020.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ